



Expulsion apres passage de l huissier que passe t il

Par **mayatina**, le **22/10/2014** à **12:53**

bonjour

je suis en mesure d expulsion apres un jugement

je suis au rsa.

se matin huissier est passe voir si j avais quitte les lieux .il va faire un rapport a la prefecture.

peut t il venir changer mes serrures sans autorisations ou entamer une autres procedure a

mon encontre

cordialement.je suis tres inquiete et ne dort plus de peur .pouvez m en informer

Par **youris**, le **22/10/2014** à **18:34**

Bjr,

La procédure d'expulsion de locataire après un jugement est complexe car très encadrée.

A la fin du mois les expulsions (pour loyers impayés) sont suspendus donc vous avez un répit jusqu'en mars 2015;

Cdt